



MAIRIE DE MASSÉRAC

8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

MAIRIE DE MASSÉRAC

8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Pouvoirs : 2

Excusé(s) et absent(s) : 3

Conseillers votants : 14

L'an deux mil quinze, le vendredi 25 septembre 2015 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, André CHASLES, Daniel GUILLET, Jean Michel HUBER, Yveline KORCHEFF, Bruno MASETO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE

Excusés : Soumaya GUILLOUX, Fabien DEMARCQ

Pouvoirs : Soumaya GUILLOUX à Clotilde MOURAUD ; Fabien DEMARCQ à Régis CLAVIER

Absent(s) : Daniel POISSEL.

Secrétaire de séance : Bruno MASETTO

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 septembre 2015 à 19H30

Déplacement des registres de mariage dans salle annexe

A l'occasion d'un mariage célébré le 3 juillet 2016 dont certains membres proches des futurs époux sont des personnes à mobilité réduite et après avis favorable du procureur, il revient au conseil municipal de délibérer pour donner son autorisation de célébrer le mariage dans une salle annexe communale et ainsi de déplacer les registres de mariage.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le déplacement des registres de mariage et la célébration de la cérémonie dans une salle annexe à la mairie.

Budgets/Finances : Admission Non-Valeur

- **ANV : Admission en Non-Valeur**

A la demande de la trésorerie il est demandé à l'assemblée délibérante (seule autorisée à le faire) de statuer sur l'admission en non-valeur de la SARL Eva Coiffure" pour un montant de 1567,16 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'admission en non-valeur de la SARL Eva Coiffure pour un montant de 1 567.16 euros.

Groupement Travaux Voirie MASSERAC/GUEMENE/CONQUEREUIL/PIERRIC

Point réalisé par la commission voirie

Groupe scolaire : ordonnance de jugement du tribunal administratif

Le tribunal administratif de Nantes a rendu son jugement en date du 17 septembre 2015.

Présentation faite aux élus de l'ordonnance de référé par Mr le Maire

Vœu pour amélioration de la desserte TGV

Gare de Redon : demande de dialogue avec la SNCF pour desserte tgv direct.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un vœu pour l'amélioration de la desserte en TGV directs (plus de TGV directs s'arrêtant en gare de Redon).

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un vœu pour l'amélioration de la desserte en TGV directs.

Mise en place d'un local associatif

Mr le Maire propose, suite à la demande récurrente de certaines associations communales, de mettre à disposition un local communal pour les associations.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise à disposition d'un local communal, étant entendu que l'aménagement des locaux reste à la charge des associations.

Le local mis à disposition est celui de l'ancienne école.

Intervention d'un élu soulevant la problématique de la mise à disposition de la salle annexe à la mairie, spécifiquement dans le cadre de sépulture, le cimetière étant à proximité. Ce point sera évoqué en réunion d'adjoints

Stationnement parking devant école

Face aux désordres répétés de stationnement sur le parking de l'école, il est envisagé d'installer un panneau d'information invitant les parents à se garer sur le parking qui leurs est réservé étant entendu que celui face à l'entrée de l'école est « réservé au personnel enseignant, personnel municipal et de secours »

Remarque d'un élu précisant que cette problématique semble s'être améliorée, un « chiffrage panneau » sera néanmoins réalisé

Jumelage Fontaine d'Ozillac

Point réalisé pour l'organisation du week-end du 10 et 11 octobre 2015.

TAP : recrutement de Cécile PRIERE

Information faite aux élus de l'embauche de Cécile PRIERE en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi qui est chargée de l'organisation des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) pour une durée d'un an, renouvelable une seule fois. Durée hebdomadaire de travail : 20h

Questions et infos diverses

- Mr le Maire évoque l'évolution probable de la CCPR vers une Communauté d'Agglomération (cf Loi NOTRE). Cette nouvelle disposition sera présentée **le lundi 9 novembre 2015** au cinéma Le Manivel à Redon (sur le port), réunion à laquelle les élus sont conviés.
- Avancement de la télésurveillance : indication faite quant aux personnes habilitées à visionner les images (lorsque cela sera nécessaire et seulement à cet instant) : Mr le Maire, Mr Rémy FRICAUD 1^{er} adjoint, Mr Régis CLAVIER 4^e adjoint, Mr Fabien DEMARCQ conseiller municipal.

Demande d'autorisation faite en préfecture. Installation du dispositif à réaliser uniquement après le passage en commission en préfecture